

Nouveau règlement de prévoyance **Avril 2018**

Personnel/Confidentiel

Cher(e)s assuré(e)s,

La Fondation de prévoyance en faveur de Aromed, votre fondation de prévoyance, a adapté son règlement de prévoyance aux nouvelles dispositions légales.

Le nouveau règlement sera bientôt disponible sur le site internet www.aromed.ch. Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, une copie papier du règlement peut être commandée auprès de l'administration de la Fondation.

Voici, en résumé, les principales nouveautés:

- **Nouvelles dispositions sur le partage de la prévoyance en cas de divorce:** les institutions de prévoyance doivent partager les prestations acquises entre la date du mariage et celle du dépôt de la procédure de divorce, même si l'un des conjoints est au bénéfice d'une rente de sa caisse de pensions.
- **Modifications des conditions pour désigner son concubin comme bénéficiaire des prestations au décès:** la Fondation ne demande plus un contrat de soutien mutuel, mais la preuve d'une vie commune ininterrompue d'au moins cinq ans.
- **Nouvelles dispositions sur les bénéficiaires du capital au décès:** possibilité sous certaines conditions d'élargir le cercle des bénéficiaires du capital au décès aux enfants majeurs si le conjoint survivant et les orphelins au sens de la LPP reçoivent des rentes au moins équivalentes au minimum légal.
- **Nouveau plan de rente C:** à la retraite vous pouvez demander qu'une part de votre capital soit versée sous forme de rente directement par la Fondation. Cette offre s'ajoute à celle des rentes A et B qui sont versées par Retraites Populaires.
- **Précisions sur l'échéance et le retard dans le paiement des cotisations:** les cotisations ordinaires restent dues pour le 31 décembre. Tout retard dans leur paiement donne lieu, après un premier rappel, à la facturation d'intérêts moratoires de 4% ainsi que des frais occasionnés par le recouvrement.

Assemblée générale

Nous profitons de cette occasion pour vous indiquer que la prochaine assemblée générale de l'association Aromed aura lieu le **mercredi 26 septembre à Lausanne**. Comme chaque année, nous allons vous présenter la situation de l'Association et de la Fondation. Un invité vous présentera des sujets d'actualité concernant votre profession. La convocation suivra.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller ou l'administration de la Fondation.

Fondation de Prévoyance en faveur de AROMED